



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Séance plénière du COR du 25 mai 2023

OSOL/BRET

Études et résultats n° 1239

**Retraite : entre 35 et 44 ans,
les femmes des générations 1970
valident autant de trimestres que les hommes**

Publication de Véronique Guiberteau
Bureau Retraites, DREES

Retraite : entre 35 et 44 ans, les femmes des générations 1970 valident autant de trimestres que les hommes

1. L'échantillon EIC

- a. Caractéristiques
- b. Objectifs
- c. Contenu de l'EIC et mesure de la durée validée

2. Trimestres validés au cours de la carrière

- a. Validations de trimestres en début, milieu et fin de carrière
- b. Nombre de trimestres validés à 30 ans
- c. Rythmes moyens de validation par tranche de cinq ans, au fil des générations
- d. Part des femmes et des hommes ayant validé la totalité des trimestres, par génération et tranche d'âge décennale

3. Composition des trimestres validés

- a. Part des trimestres assimilés et d'AVPF dans la durée totale validée pour les femmes
- b. Durée validée au titre de l'AVPF par les femmes
- c. Durée validée au titre du chômage, de la préretraite, de la reconversion et de la formation

1. L'échantillon interrégimes de cotisants (EIC)

1.L'échantillon interrégimes de cotisants (EIC)

a) Caractéristiques

- Panel** quadriennal (1ère vague : millésime 2001, dernière vague : millésime 2017)
- Participation d'une trentaine de caisses relevant de la **retraite obligatoire** suivant le statut des affiliés (la CNAV pour les salariés, la SSI pour les indépendants, la MSA pour les exploitants agricoles, le SRE, la CNRACL, RAFP pour les fonctionnaires, etc.)

b) Objectifs

- Étudier les **droits à la retraite** acquis dans l'ensemble des régimes par un échantillon de personnes de différentes générations qui **cotisent** ou **ont cotisé** à un régime de retraite
- Estimer les **retraites futures** des actifs actuels (modèle Trajectoire de la Drees)

c) Contenu et mesure de la durée validée

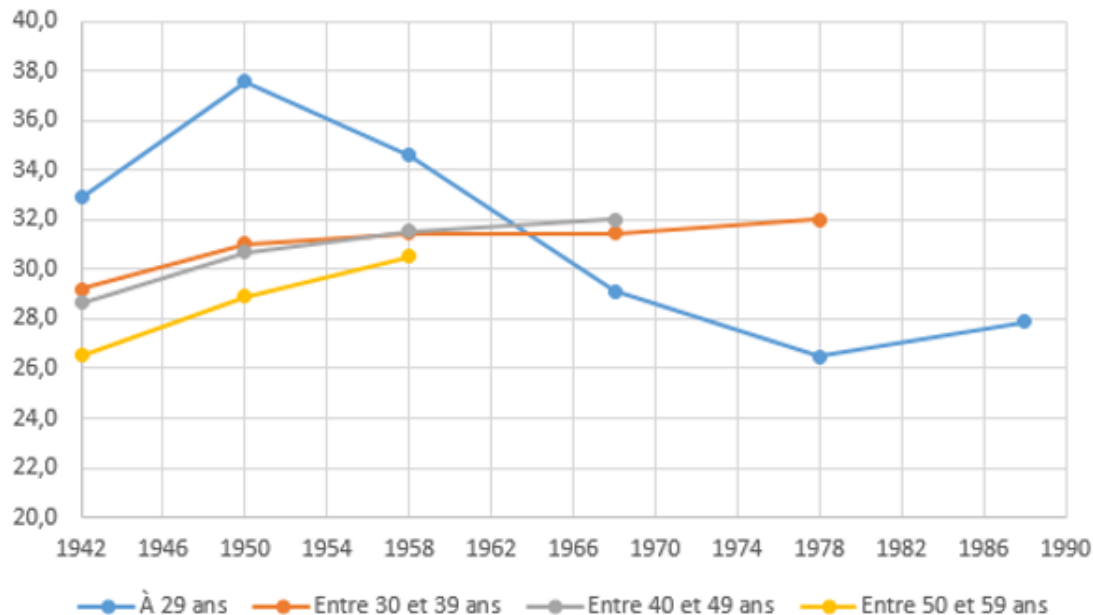
- Données **d'état civil** (sexe, année de naissance, etc.) et données **comptables** (trimestres, points, rémunérations, cotisations)
- Type de trimestres : cotisés, assimilés (maladie, chômage, etc.), AVPF
- Notion de **trimestre dit « utile »** : trimestres non cotisés (AVPF, chômage, maladie...) permettant à l'assuré d'atteindre ou de se rapprocher des 4 trimestres validés nécessaires par an.
- A noter :
 - majorations de durée d'assurance (notamment pour enfants) non incluses dans les durées d'assurance validées pour cette publication.
 - ne contient pas les périodes validées à l'étranger, une partie des trimestres validés au titre du chômage non indemnisé, certaines périodes d'apprentissage.

2. La durée validée en trimestres au cours de la carrière

2. Trimestres validés au cours de la carrière

a) Nombre moyen de trimestres validés en début, milieu et fin de carrière

En trimestres



Avant 29 ans : hausse de l'âge de fin d'études

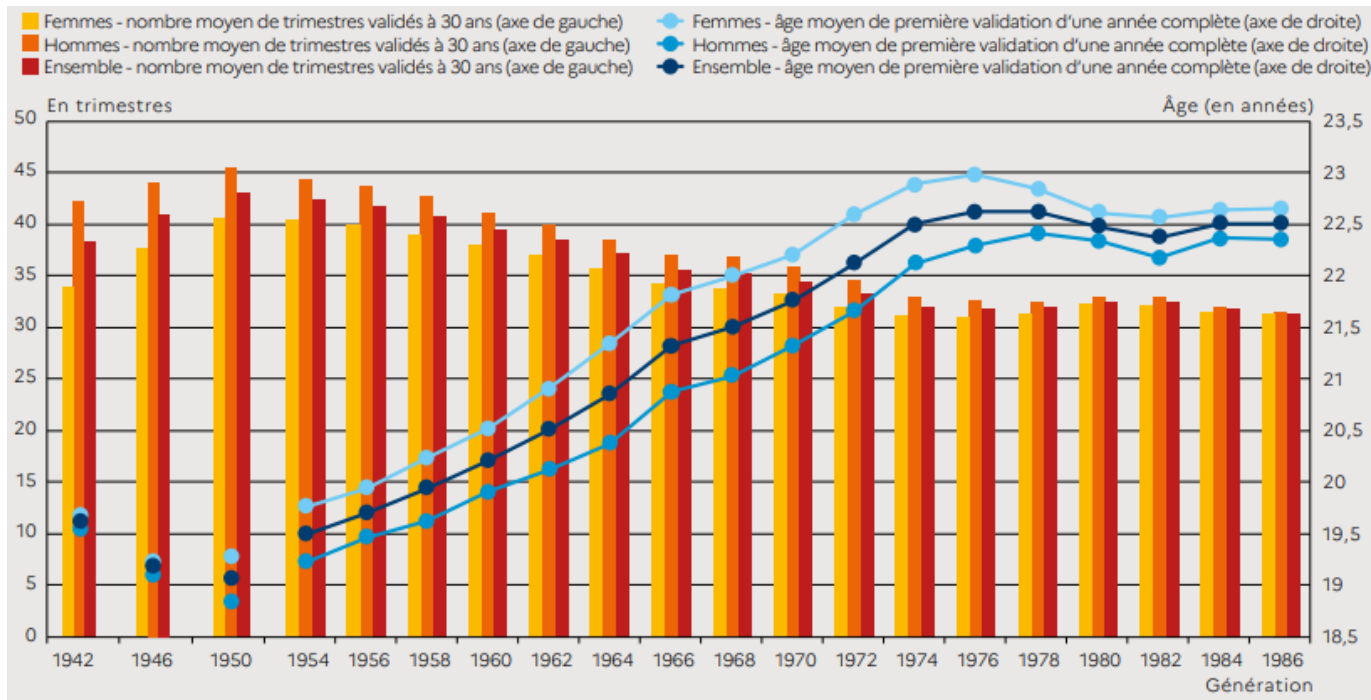
Milieu de carrière : légère progression des trimestres

Fin de carrière : réformes des retraites et recul de l'âge de départ

Source > DREES, EIC 2013 pour la génération 1942 et EIC 2017 pour les autres générations.

2. Trimestres validés au cours de la carrière

b) Nombre moyen de trimestres validés à 30 ans et âge de début de carrière, par sexe et génération



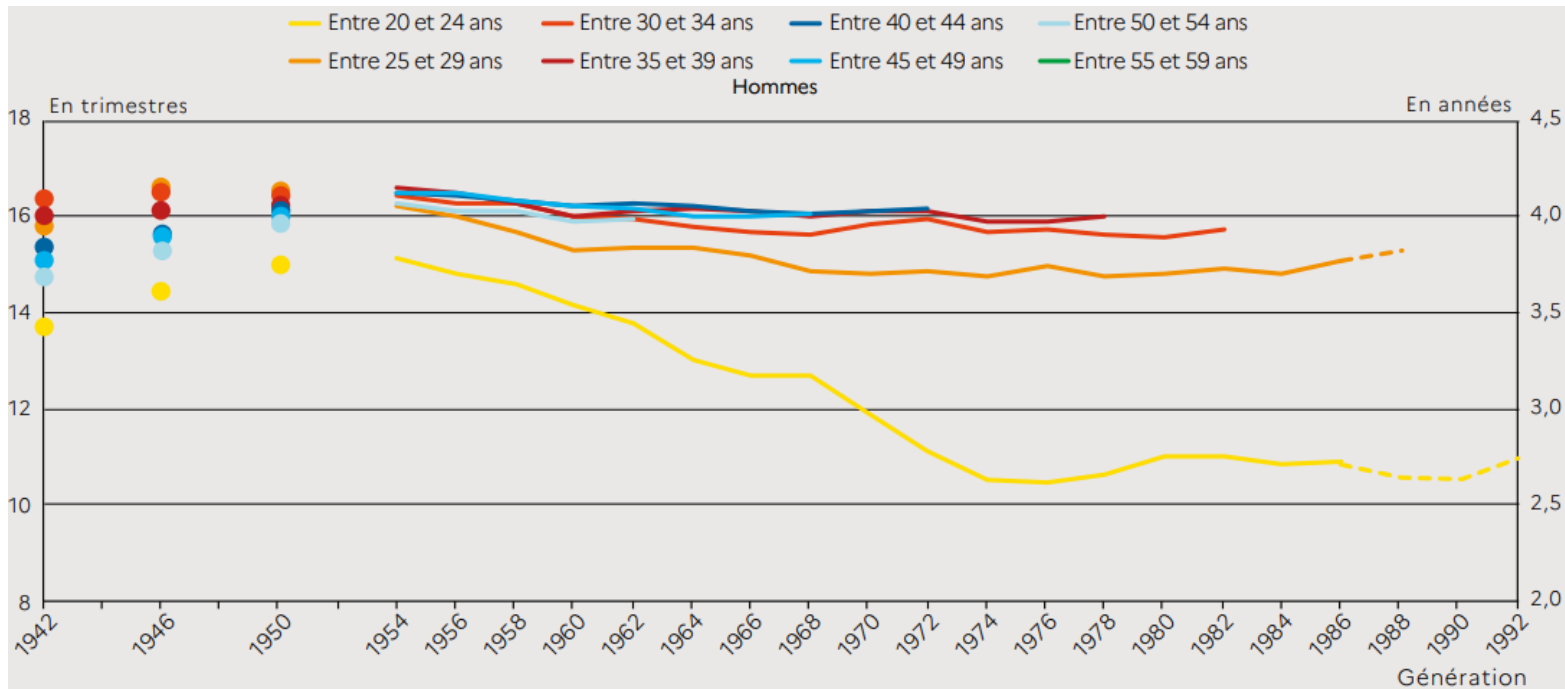
Stabilité du nombre de trimestres validés à 30 ans après la génération 1972

Début de validation plus tardive pour les femmes (mais réduction des écarts)

Source > DREES, EIC 2013 pour la génération 1942 et EIC 2017 pour les autres générations.

2. Trimestres validés au cours de la carrière

c) Rythmes moyens de validation par tranche de cinq ans des hommes, au fil des générations



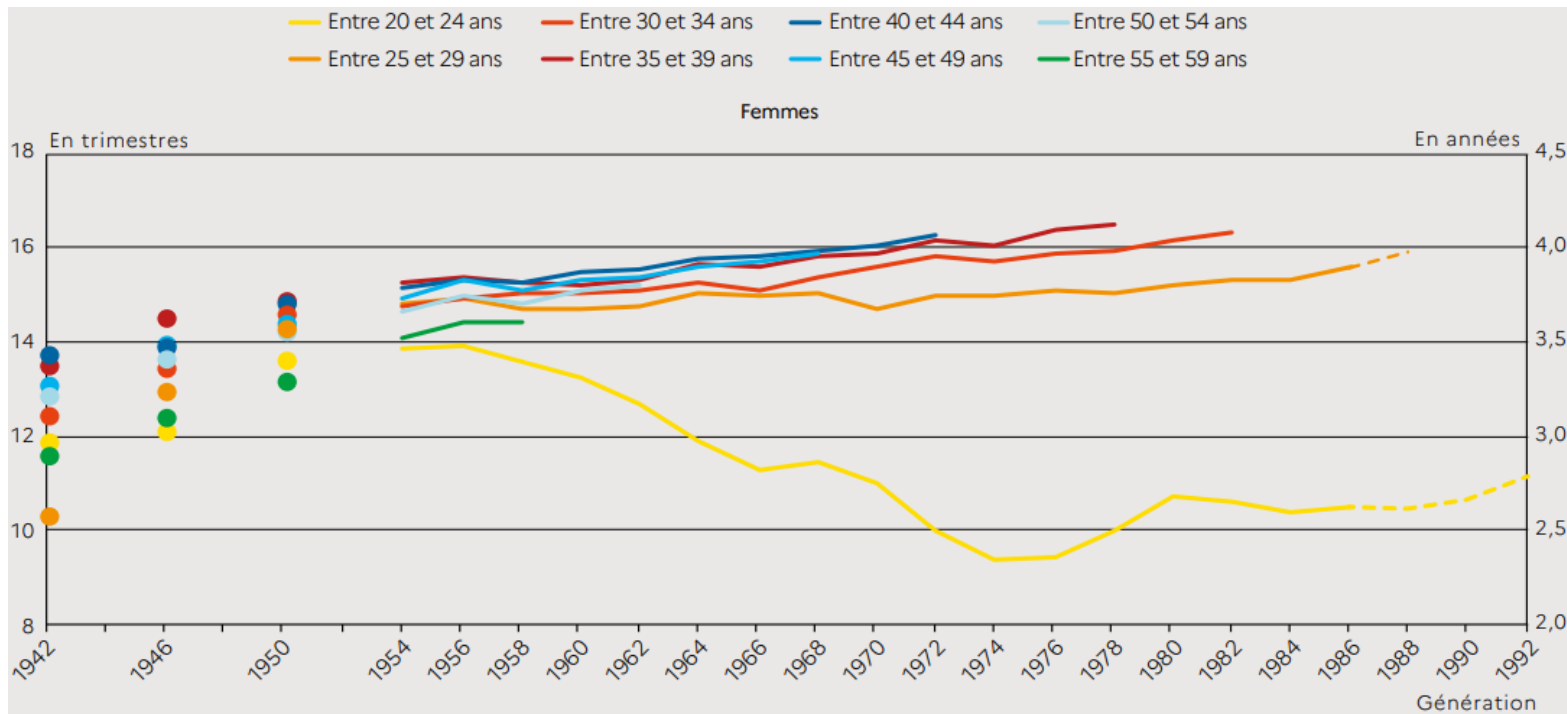
HOMMES

**Stabilité/baisse
des durées
validées en
milieu de
carrière**

Source > DREES, EIC 2013 pour la génération 1942 et EIC 2017 pour les autres générations.

2. Trimestres validés au cours de la carrière

c) Rythmes moyens de validation par tranche de cinq ans des femmes, au fil des générations



FEMMES

**Hausse des
durées validées
en milieu de
carrière**

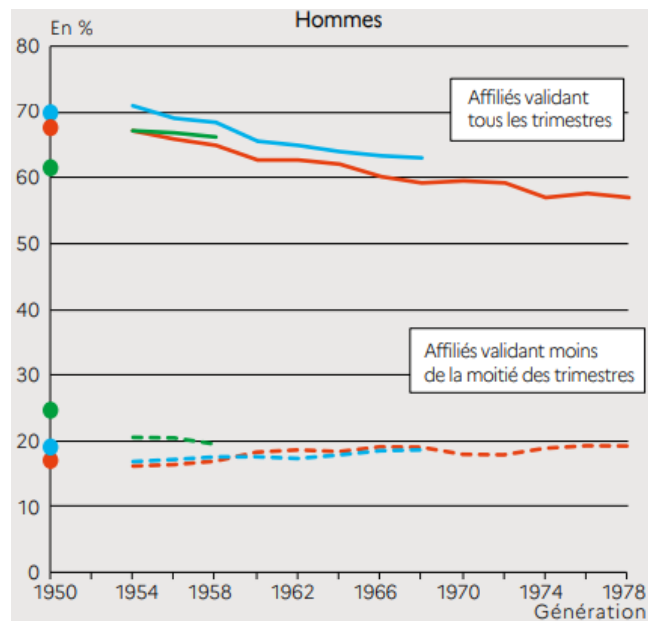
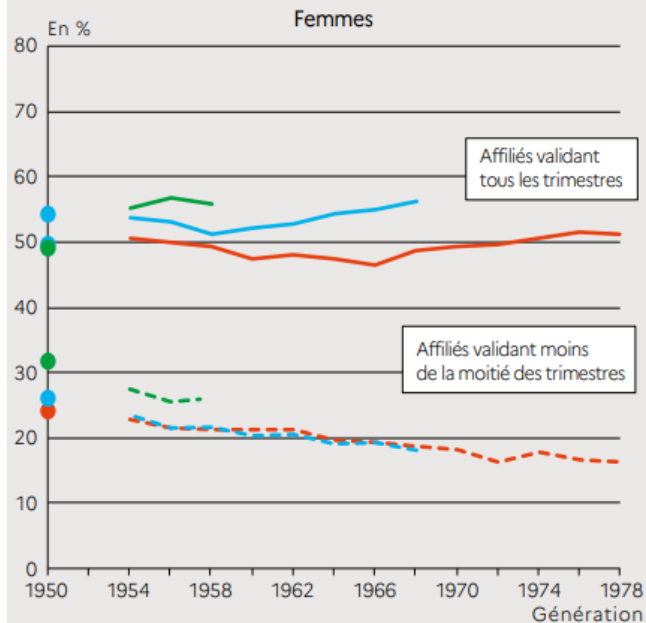
Principale différence
avec les hommes

Source > DREES, EIC 2013 pour la génération 1942 et EIC 2017 pour les autres générations.

2. Trimestres validés au cours de la carrière

d) Part des femmes et des hommes ayant validé la totalité des trimestres, par génération et tranche d'âge décennale entre 30 et 59 ans

— T 30 - 39 ans - 40 trimestres - - - T 30 - 39 ans - Moins de 20 trimestres
— T 40 - 49 ans - 40 trimestres - - - T 40 - 49 ans - Moins de 20 trimestres
— T 50 - 59 ans - 40 trimestres - - - T 50 - 59 ans - Moins de 20 trimestres



La part de personnes validant tous les trimestres sur les tranches décennales de milieu de carrière :

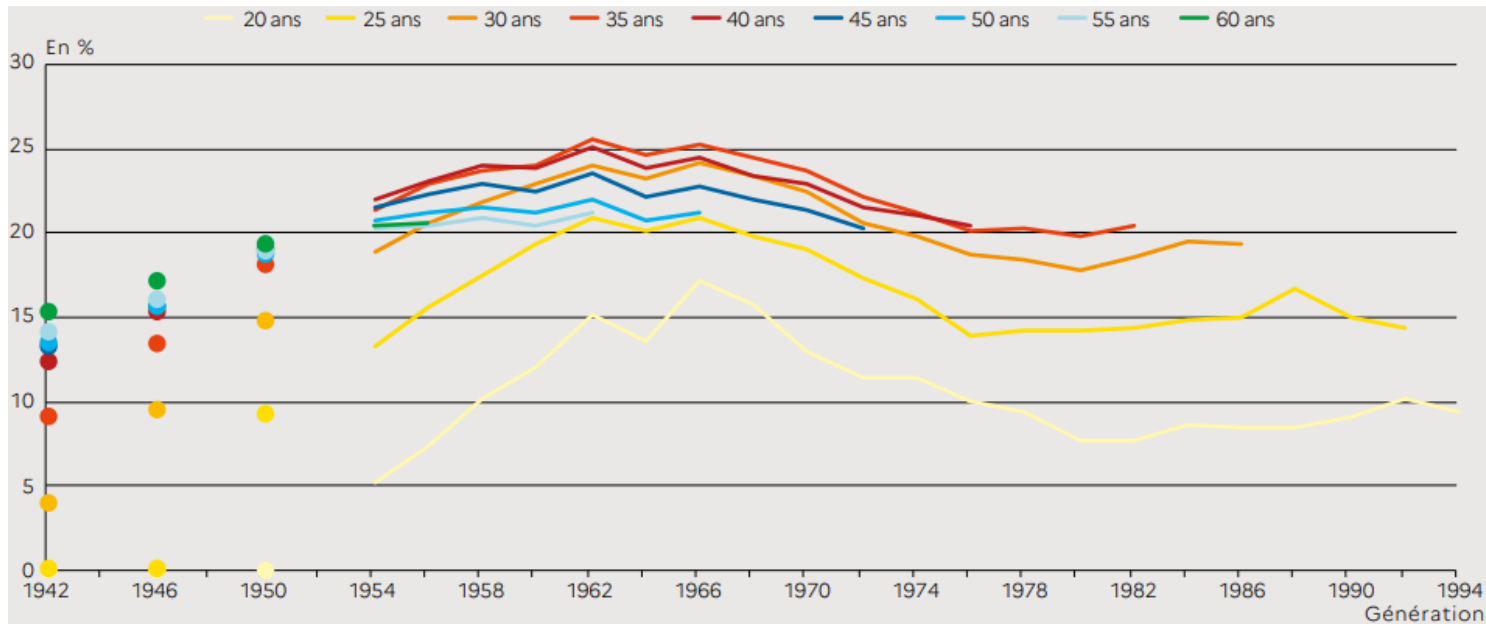
- Augmente pour les femmes
- Baisse pour les hommes

Source > DREES, EIC 2013 pour la génération 1942 et EIC 2017 pour les autres générations.

3. Composition des trimestres validés

3. Composition des trimestres validés

a) Part moyenne des trimestres assimilés et d'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) dans la durée totale validée pour les femmes



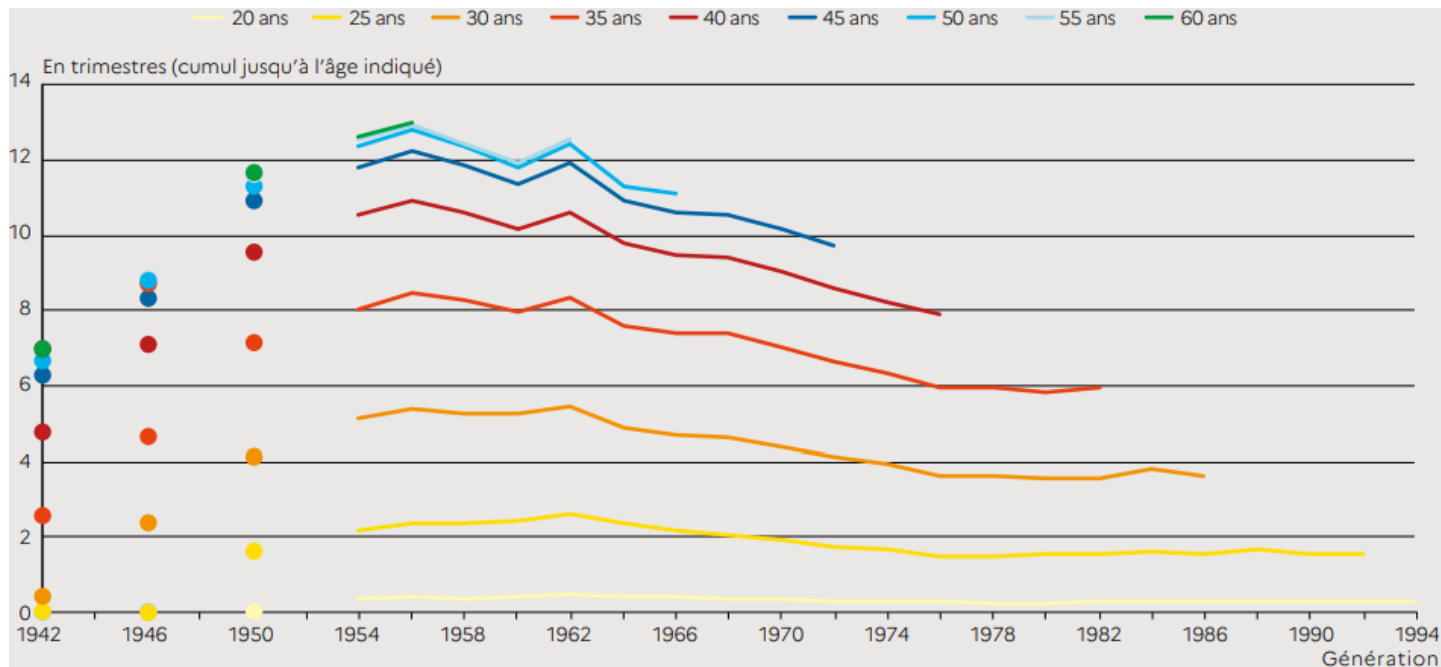
Part maximale à l'âge de 35 ans (maternité) entre 20 % et 25 %

Maximum pour les générations 1962-1966

Source > DREES, EIC 2013 pour la génération 1942 et EIC 2017 pour les autres générations.

3. Composition des trimestres validés

b) Durée validée moyenne au titre de l'AVPF par les femmes



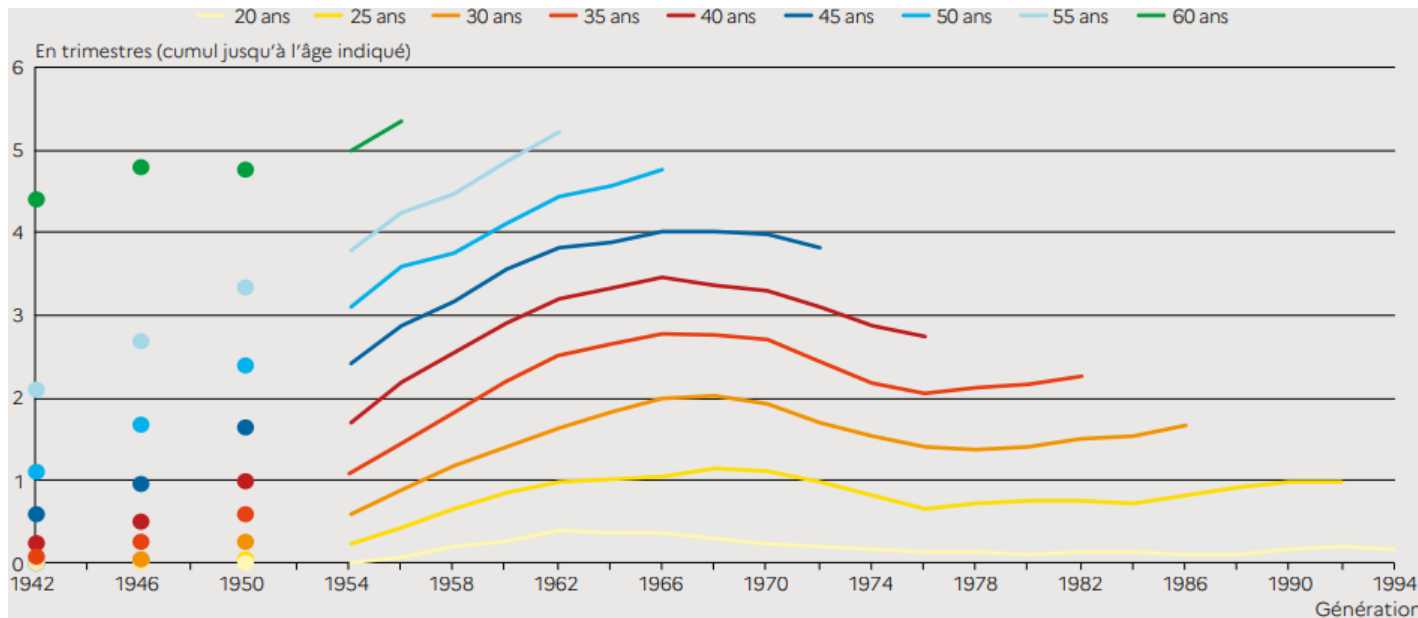
**Acquisition maximale
avant 40 ans**

**Génération la plus
concernée : fin des
années 1950**
- Instauration AVPF en
1972

Source > DREES, EIC 2013 pour la génération 1942 et EIC 2017 pour les autres générations.

3. Composition des trimestres validés

c) Durée validée moyenne au titre du chômage, de la préretraite, de la reconversion et de la formation (ensemble femmes-hommes)



Un nombre de trimestres validés au titre du chômage très sensible à la conjoncture économique rencontrée en début de carrière

→ Maximum pour les générations 1966/1970

Source > DREES, EIC 2013 pour la génération 1942 et EIC 2017 pour les autres générations.

CONCLUSION

CONCLUSION

- ❑ En début de carrière à 30 ans, la durée d'assurance acquise se stabilise autour de 8 ans pour les générations des années 1970 et les suivantes

- ❑ En milieu de carrière, le rythme de validation
 - stagne ou diminue pour les hommes au fil des générations
 - augmente légèrement pour les femmes au fil des générations

- ❑ La part des périodes assimilées et AVPF pour les femmes s'élève entre 15 et 20% en fin de carrière

- ❑ L'écart en nombre de trimestres entre les carrières des femmes et hommes s'est réduit au fil des générations grâce
 - aux trimestres AVPF acquis par les femmes
 - et à leur participation accrue au marché du travail



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OSOL/BRET